

## DEC191742INS2I

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Stéphane VIALETTE en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision du 8 janvier 2018 portant nomination de M. Stéphane VIALETTE aux fonctions de chargé de mission ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de chargé de mission à temps partiel (CMTP) de M. Stéphane VIALETTE.

#### **Article 2**

M. Stéphane VIALETTE, directeur de recherche CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 août 2019 pour 50 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la thématique « Algorithmes » de l'Institut.

Pour l'exercice de cette mission, M. Stéphane VIALETTE demeure affecté à l'UMR8049 « Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge (LIGM) » à Marne-la-Vallée.

#### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juillet 2019

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl

